

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance
Canada—Excepté cité de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50

Tarif des annonces .07 la ligne
Annonces classifiées i.e. du mot minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 88 Côte de la Montagne, Québec.
Casier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION
88 CÔTE de la MONTAGNE 88
QUÉBEC.

RÉDACTION ET COLLABORATION
Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.
Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.
La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Casier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XI

QUÉBEC, LE 11 OCTOBRE 1923

Numéro 41

Cette page est réservée à la Coopérative Fédérée de Québec.

Un bienfait

Il nous est venu déjà plusieurs communications en rapport avec la décision récente de la Coopérative Fédérée, à l'effet d'abandonner la vente de certains articles de commerce, relevant d'ordinaire des marchands locaux.

Tous s'accordent à reconnaître que la Coopérative a fait là un mouvement de nature à lui attirer la sympathie d'un grand nombre, qui lui étaient autrefois antipathiques, pour cette seule raison.

Un marchand d'une importante paroisse agricole nous disait récemment ce qui suit, après que je lui eus expliqué la ligne de conduite qu'entend suivre, à l'avenir, la Coopérative: "Mais, mon cher monsieur si tel est bien comme vous le dites, la Coopérative est idéale et sa présence dans notre paroisse ne peut être qu'un bienfait.

"Comme tout le monde", continuait-il, "nous nous ressentons de la situation difficile dans laquelle se trouvent présentement les cultivateurs.

"C'est lorsque les cultivateurs font le plus d'argent, que nous gagnons plus facilement notre vie.

"Vous ne vendez qu'au comptant et vous faites bien. La Coopérative, plus que nous, est en mesure de guérir cette plaie du crédit, que certaines maisons ont trop encouragée à la campagne.

"J'ai suivi le mouvement coopératif depuis plusieurs années et je me plais à reconnaître que la coopération est en bienfait pour la classe agricole.

"Vous renseignez vos gens sur une foule de choses concernant leur profession, le placement de leur argent, la qualité des effets agricoles qu'ils doivent acheter, la manière de bien préparer les produits qu'ils doivent vendre, et ainsi, votre coopérative est un facteur important de progrès dont nous ne pouvons manquer de bénéficier.

"Puis," ajoutait discrètement notre ami, "votre propagande, en autant que je puis le constater, est conduite de manière à ne pas promettre aux gens, plus de beurre que de pain.

"Votre organe est sérieux, sensé et contribue à faire aimer l'agriculture par les cultivateurs qui le lisent, au lieu de les mettre en mal contre leur profession, comme on le fait en certains milieux".

Nous pourrions commenter longuement les paroles que nous venons de citer. Elles dénotent chez notre interlocuteur, un sens d'observation affiné, un jugement sain, aimant l'ordre.

C'est le gant perpétuellement jeté, par une conception plus large, plus ordonnée, plus réfléchie des choses, aux intérêts mesquins et à courte vue, à la propagande pseudo-coopérative de démagogues qui mènent d'ordinaire leurs adeptes aux pires désillusions.

J-Bte Cloutier.

Appréciation

Coteau-du-Lac, 3 octobre 1923.

Coopérative Fédérée de Québec,

114, rue Saint-Paul-Est, Montréal.

Messieurs,

J'ai reçu le revenu de mes poulets et j'en suis fier.

Des gens me disaient que la Coopérative Fédérée ne classait pas choix et j'en ai eu 21 choix.

A ceux qui vous critiquent, je ne manque pas de leur mettre sur le nez, ma feuille reçue, dont je suis des plus satisfaits.

Votre tout dévoué,

ELIE LALONDE,

Coteau-du-Lac, Soulanges.

Aux fabriques vendant du fromage à la Coopérative

Les chèques de retours que nous avons faits la semaine dernière (1er octobre), pour le fromage blanc et coloré, correspondaient exactement aux prix marqués dans le Bulletin.

Mais, par erreur, sur les feuilles accompagnant nos chèques de retours, nous avons imprimé les remises de la semaine précédente (24 septembre).

On est donc prié de ne pas tenir compte de cette indication sur nos feuilles de remises du 1er octobre, lesquelles mentionnaient:

Fromage Blanc Spécial .23 $\frac{3}{4}$ lb.
" " No 1 .23 $\frac{1}{2}$ lb.
" " No 2 .23 lb.

Fromage Coloré Spécial .24 lb.
" " No 1 .23 $\frac{3}{4}$ lb.
" " No 2 .23 $\frac{1}{4}$ lb.

Alors qu'il aurait fallu lire tel que publié dans le Bulletin du 3 octobre:

Fromage Blanc Spécial .22 $\frac{1}{2}$ lb.
" " No 1 .22 $\frac{1}{4}$ lb.
" " No 2 .21 $\frac{3}{4}$ lb.

Fromage Coloré Spécial .23 $\frac{3}{4}$ lb.
" " No 1 .22 $\frac{1}{2}$ lb.
" " No 2 .22 lb.

Pour distribuer

Toutes les sociétés coopératives ont dû recevoir un certain nombre de copies des "Règlements des sociétés coopératives".

Il nous reste encore une quantité limitée de ces brochures que nous pourrions distribuer aux coopérateurs qui nous en feront la demande.

Les sociétés coopératives locales qui auraient souhaité avoir de ces règlements en nombre plus grand que celui que nous leur avons alloué, peuvent également nous adresser leur demande avec indication de la quantité désirée. Dans les cas de demandes trop considérables par rapport à la quantité dont nous disposons, nous nous réservons le droit de fixer la quantité maximum à envoyer.

Adressez: J-Bte Cloutier, Secrétaire du Comité Coopératif, Edifice du Parlement, Québec.

A nos sociétaires

Adressez-nous vos vieux certificats d'actions afin de vous conformer à la loi

Un grand nombre d'actionnaires nous ont remis leurs vieux certificats d'actions, que nous avons échangés pour des nouveaux certificats de la Coopérative Fédérée de Québec, tel que la loi l'exige, mais la grande majorité ne s'est pas encore rendue à notre demande à cet effet.

Ne retardez donc pas une journée de plus, mais adressez-nous vos certificats de l'une ou de l'autre des Coopératives qui ont été fusionnées, afin que nous les échangeons pour des nouveaux certificats de la Coopérative Fédérée de Québec.

Coopérative Fédérée de Québec, 114, rue Saint-Paul-Est.